



Des chèques scolaires pour soutenir la rentrée des familles !

Lors de la rentrée 2013, une première expérience d'achat de chèques scolaires (25 euros) pour un budget total de 2.500 euros avait été menée. Rapidement, cette action a rencontré un engouement certain auprès des familles. Par ailleurs, les collaborations nées des « Tables rondes contre la pauvreté infantile » ont confirmé le bien-fondé de cette action. Le conseil vient de renforcer cette décision pour cette rentrée scolaire pour près de 4000 euros.

Cette année, l'octroi de chèques scolaires a été reconduit pour la rentrée 2019 afin de réduire la facture des frais liés à l'achat de matériel au sein des familles paupérisées de l'entité. Ces chèques d'un montant unitaire de 25 euros sont exclusivement destinés à l'achat d'objets scolaires auprès d'une enseigne de la grande distribution. Les élèves fréquentant l'enseignement secondaire bénéficieront également de cette opération.

Les étudiants du supérieur ou de l'université, âgés de moins de 25 ans, pourront bénéficier de la même mesure dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS étudiant). Cette décision permet de renforcer la prime de rentrée pour certains ménages, de permettre aux enfants scolarisés d'avoir le matériel nécessaire à un bon apprentissage et de diminuer l'impact de l'achat du matériel scolaire sur le budget familial. En 2018, près de 120 enfants (70 pour l'enseignement maternel et primaire), 50 pour l'enseignement secondaire et supérieur) ont pu bénéficier de cette mesure.

Si vous vous sentez concerné, prenez contact sans tarder avec le CPAS de Genappe, rue de Ways, 39 à 1470 Genappe par téléphone au 067.64.54.50, ou en vous rendant aux permanences, les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

Tout renseignement complémentaire au sujet de ce communiqué peut être obtenu auprès de Vincent Girboux, Président du CPAS de Genappe, 0473.88.11.90, vincent.girboux@genappe.be